

UN COUP D'OEIL  
SUR L'ACTUALITÉ  
LE PARTI DE L'ORDRE,  
ENTRE FADEUR ET  
LASSITUDE

PHILOSOPHIE  
LES CITÉS  
D'ORDRE

HISTOIRE  
DU FUSIL À LA  
MATRAQUE

GÉOPOLITIQUE  
L'ANARCHIE  
INTERNATIONALE

ÉCONOMIE  
C'EST UNE RÉVOLTE ?  
NON SIRE, C'EST UNE  
MANIFESTATION

LITTÉRATURE  
*BRITANNICUS*, OU  
QUAND LES DÉSIRES  
FONT DÉSORDRES

DROIT  
L'ORDRE PUBLIC, LE  
PRÉFET, ET LE JUGE.  
OU LA FABLE DU NAIN

LA

MAI 2023 - NUMÉRO 36



L'ORDRE

*Fuigues*

LF

# ÉDITORIAL

Silence dans les rangs. L'ordre est la condition nécessaire à la vie en société et donc sa valeur suprême. Sauf quelques éléments anarchistes, nous sommes tous convaincus que les différends se règlent dans les dispositions fixées par la loi. L'ordre permet aux entreprises de prospérer dans un environnement le moins incertain possible, permet aux nations de s'entendre diplomatiquement, et aux individus de vivre en bon voisinage. Si cet ordre est toujours souhaité et souhaitable, décliner tout ce qu'il implique est toujours un défi. Joue alors le périlleux équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le dépositaire de ce pouvoir de maintien de l'ordre, dans la démocratie moderne, est l'État. Il détient la fameuse « force physique légitime ». Et dans la conception moderne de la démocratie libérale, c'est même tout ce à quoi l'État doit se restreindre. Tout est liberté, supervisé par un État policier. En 2017, sous fond de polémique budgétaire, le président de la République avait maté la résistance au sein de la grande muette par un discours autoritaire qui avait été entendu comme un « silence dans les rangs ». Le chef de l'État est bien chef des armées, mais il n'est que représentant des Français et non leur général. Il doit concrétiser leurs attentes et non leur tordre le bras.

***Alban Smith***

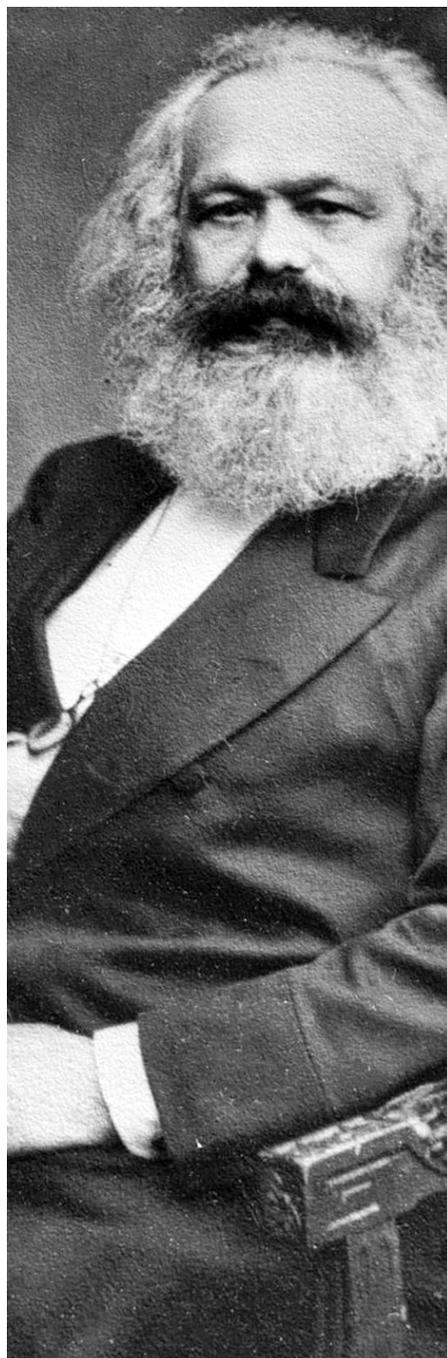
# SOMMAIRE



## *Un coup d'œil sur l'actualité*

7

LE PARTI DE L'ORDRE,  
ENTRE FADEUR ET  
LASSITUDE



## *Philosophie*

LES CITÉS D'ORDRE

11



## *Histoire*

DU FUSIL À LA MATRAQUE

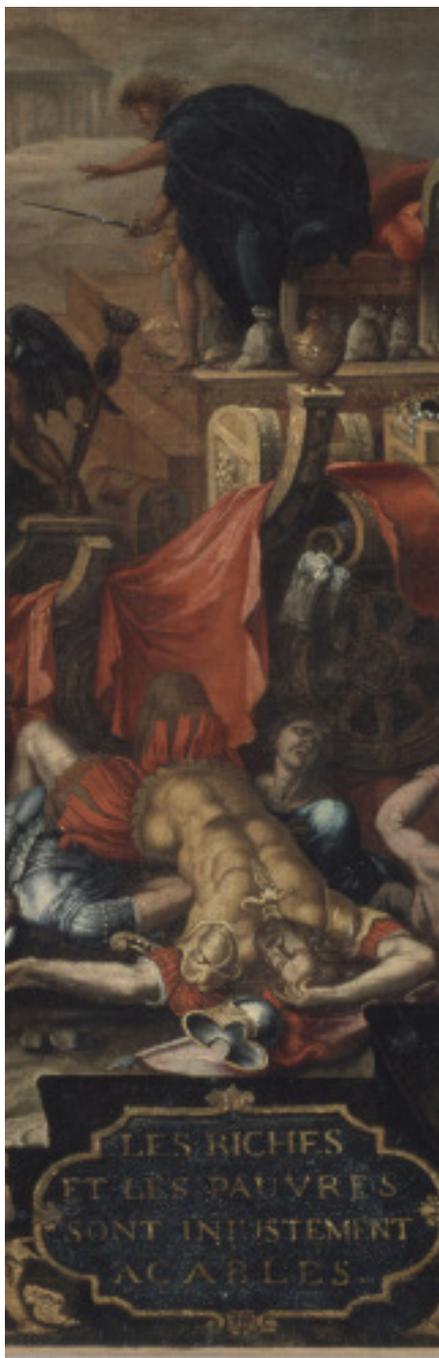
15



*Géopolitique*

L'ANARCHIE  
INTERNATIONALE

19



*Économie*

C'EST UNE RÉVOLTE ?  
NON SIRE, C'EST UNE  
MANIFESTATION

23



*Littérature*

BRITANNICUS, OU  
QUAND LES DÉSIRS FONT  
DÉSORDRES

27



*Anthologie poétique* 35



*Coups de cœur de  
Charlotte* 39

***Droit***

L'ORDRE PUBLIC, LE  
PRÉFET, ET LE JUGE.  
OU LA FABLE DU NAIN

31

*Retrouvez tous nos numéros parus depuis  
décembre 2019 et téléchargez-les librement depuis  
la rubrique Archives de notre site internet !*

- Numéro 1 : Le théâtre du monde
- Numéro 2 : L'enfance
- Numéro 3 : La violence
- Numéro 4 : S'engager
- Hors-série : Penser la pandémie
- Numéro 5 : La moralité
- Numéro 6 : L'art
- Numéro 7 : La démocratie
- Numéro 8 : Paris
- Numéro 9 : Carnet de voyage
- Numéro 10 : Face à la différence
- Numéro 11 : La liberté d'expression
- Numéro 12 : L'amour
- Numéro 13 : L'écologie
- Numéro 14 : Les frontières
- Numéro 15 : La femme
- Numéro 16 : La culture
- Numéro 17 : Les élites
- Numéro 18 : Le temps retrouvé
- Numéro 19 : Carnet de voyage
- Numéro 20 : Le travail
- Numéro 21 : La mer
- Numéro 22 : La Fugue fête ses deux ans
- Numéro 23 : L'animal
- Numéro 24 : L'homme providentiel
- Numéro 25 : La France rurale
- Numéro 26 : Le pouvoir du peuple
- Numéro 27 : La guerre
- Numéro 28 : L'information
- Numéro 29 : Carnet de voyage
- Numéro 30 : La prison
- Numéro 31 : L'univers
- Numéro 32 : Le sport
- Numéro 33 : Le pape
- Numéro 34 : La vieillesse
- Numéro 35 : Le silence

## LE PARTI DE L'ORDRE, ENTRE FADEUR ET LASSITUDE

*Alain d'Yrland de Bazoges*

**Le 19 avril, le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran annonçait les orientations des prochains mois : « 100 jours, trois grands axes mis en avant par le président de la République : travail, ordre, progrès ». Désespéré de relancer un quinquennat plus que ébranlé, le Gouvernement nous sert un assemblage mal pensé de références incohérentes.**

### *Renouveau poussiéreux*

**L**a comparaison avec les cent jours napoléoniens est assez mal trouvée : certes, elle renvoie à des idées de bravoure, de dynamisme, d'optimisme ; mais ces jours sont surtout l'ultime baroud d'honneur d'un système essoufflé, arrivé en bout de course, jouant la surenchère pour oublier que son temps est révolu. On repassera aussi sur la pertinence de vouloir comparer le président Macron à l'empereur des Français, quand on sait que la foule lui reproche précisément son autoritarisme et son ego mal placé.

Le triptyque « Travail, ordre, progrès » est ici bien plus intéressant. Au-delà d'un léger arrière-goût brésilien, il dénote surtout d'une incapacité profonde du macronisme à rebondir. Fini l'optimisme réformateur de 2017, la volonté de dépasser les partis, de passer outre les corps intermédiaires pour créer une nouvelle façon de faire de la politique. Le Gouvernement a réussi à être mis en échec dans les négociations et la rue par la CFDT, le syndicat le plus mou et conciliant, et à l'Assemblée par Les Républicains, parti que LREM avait pourtant méthodiquement affaibli et siphonné pendant cinq ans.

Battu par un "ancien monde" qu'il n'aura pas réussi à changer, le gouvernement revient à la tentation d'un simple "parti de l'ordre", pariant retrouver le soutien du corps électoral par le pourrissement de toutes les contestations.

### *Laisser fermenter jusqu'à l'explosion*

Difficile en effet de ne pas voir un certain cynisme dans la politique de maintien de l'ordre actuelle.

Bien sûr, les nouvelles formes de manifestations, spontanées, sans encadrement ni structure, dans lesquelles peuvent plus facilement évoluer des groupes radicaux de casseurs rendent les débordements difficilement évitables. Comme l'expliquent les sociologues Olivier Fillieule et Fabien Jobard, les dernières décennies sont marquées par une « déritualisation » des défilés et un recul des « savoir-faire et savoir-être manifestants ». Sans un service d'ordre puissant pour encadrer la masse de manifestants pacifiques, les professionnels des manifestations peuvent aisément orienter le mouvement vers la confrontation en venant exciter la réponse policière.

Mais la réponse française est ici particulière.



Violences en marge de la manifestation du 1er mai  
© AFP - Zakaria ABDELKAFI

Tandis que toutes les autres polices européennes privilégient dans ce cas une doctrine de désescalade et de ciblage des arrestations, les forces de l'ordre en France appliquent à des manifestations majoritairement pacifiques et de grande ampleur les techniques normalement réservées aux manifestations de radicaux : déclarer toute la manifestation illégale au premier acte de violence, "nasser" toute la manifestation et procéder à des arrestations massives.

Les cinquantenaires montés de leur province pour déambuler, chanter *Le temps des cerises* et manger des merguez se retrouvent alors traités comme des militants de l'ultra gauche professionnels des manifestations. On traite une manifestation de l'intersyndicale contre les retraites comme une manifestation des altermondialistes contre le G8 à Gênes. On se retrouve donc à gazer, frapper et tirer sur des pères de famille et à arrêter, comme lors de la manifestation du 16 mars, des étudiants, des joggers et même deux adolescents autrichiens en échange scolaire.

Ce paradigme confrontationnel, inadapté, ne semble pas combattu par les autorités politiques, au contraire. Les déclarations du ministre

de l'Intérieur Gérard Darmanin la veille des manifestations du 25 mars à Sainte-Soline sont ici éloquents : « les Français vont voir de nouvelles images extrêmement violentes ». L'idée même de travailler à la désescalade n'est pas envisagée, il est acté que la manifestation va nécessairement dégénérer.

Alors les violences arrivent, les images sont sur toutes les chaînes de télévision, et peu à peu, le discours médiatique passe de « Que pensez-vous de la réforme ? » à « Condamnez-vous les violences ? ». Consciemment ou non, selon le degré de cynisme qu'on lui prêtera, le Gouvernement cherche à reproduire l'épisode des Gilets jaunes. Le mouvement, qui semblait jouir d'un soutien croissant au sein de la population, a vu sa dynamique commencer à chuter après l'acte III le 1er décembre 2018 et les dégradations de l'Arc de Triomphe. Dans les mois qui ont suivi, le mouvement a peu à peu perdu sa base populaire, à mesure que la question des violences devenait de plus en plus difficile à ignorer. Le gouvernement s'en est sorti, non pas ses propositions, mais par sa patience et sa passivité.

## Une stratégie qui s'émousse

Mais la recette aura du mal à fonctionner une seconde fois. Parce que les manifestations auront été, au-delà de quelques feux de poubelles et affrontements place de la Concorde, beaucoup moins violentes. Parce que le mouvement restait encadré par des structures syndicales. Parce que l'attitude du Gouvernement a paru embraser la situation plutôt que la calmer.

Certes, le mouvement social a finalement perdu la bataille, et la gauche, pourtant dans sa seule situation de relative unité depuis des années, n'aura réussi à en tirer aucun bénéfice politique. Le professionnalisme et l'organisation des syndicats n'auront pas été suivis par une Nupes désorganisée, minée par les caprices, les postures et l'immaturité politique.

Mais le Gouvernement n'aura pas ici donné une image d'ordre mais d'autoritarisme, laissant les gains politiques au Rassemblement national qui a enfin compris que sa meilleure stratégie réside dans la discrétion.

La posture du "parti de l'ordre" ne peut fonctionner durablement si on alimente soi-même la "chienlit". Si l'on pose trop de fois la question « c'est moi ou le désordre », elle finit par se retourner contre soi. Plus largement, la posture même de l'ordre est un non-sens, car ce n'est pas une posture politique mais un simple impératif étatique. L'État détient le monopole de la violence physique légitime, et il lui incombe donc de garantir l'ordre et la sécurité de ses citoyens. Réduire sa proposition politique à "ramener l'ordre" au strict minimum de ce qu'un État doit faire est le meilleur moyen d'être dépassé par un parti avec une vraie proposition politique. De la même manière que le parti de l'ordre des notables de la Deuxième république a été dépassé par le bonapartisme du prince Napoléon.

Emmanuel Macron, positiviste avec un siècle de

retard, exemplifie les critiques que l'on faisait déjà au positivisme comtien. Une approche, certes féconde et nouvelle de la politique, mais qui, certaine de la rigueur de sa méthode, tend à négliger tant les valeurs et normes qui sous-tendent ses analyses que les aspects subjectifs de la politique.

Pour sortir de la crise politique actuelle, le Président ne peut se reposer que sur l'efficacité étatique d'un maintien de l'ordre froid. Plutôt que par des arrêtés préfectoraux, c'est en retravaillant son image, sa manière de faire, son attitude que le Président peut espérer faire taire les casseroles. ■



*Casserolade place des Terreaux à Lyon le 1er mai,  
Joel Philippon - LE PROGRES*



*La cité idéale, attribuée à Francesco di Giorgio Martini*

## LES CITÉS D'ORDRE

*Gabriel Arduin*

**Faire société, c'est s'organiser et créer de l'ordre... Mais sur quel ordre souhaitons-nous fonder notre communauté politique ? Les débats sont ouverts ...**

L'ordre est un de ces thèmes transversaux qui fait pâlir tout étudiant lorsqu'il devient le sujet d'une dissertation, vu le nombre de réflexions qu'il peut susciter. L'ordre peut en effet être analysé en physique et en cosmologie, en morale en tant que vertu, comme une composante du commandement, etc. Heureusement, dans cet article, nous avons le choix de la perspective, et nous choisissons, de façon à la fois arbitraire et motivée, de faire une analyse de philosophie politique de cette notion d'ordre. Arbitraire, vu que le choix est personnel. Motivée, car nous ne nous sommes jamais autant posé de questions sur le bien-fondé de l'ordre dans la vie de la cité.

**« L'ordre, synonyme d'État oppresseur » ?**

Mettons les choses au clair : non, l'ordre n'est pas

synonyme de police. Ou, pour le dire de façon plus philosophique, l'ordre ne se résume pas à l'utilisation de la « violence physique légitime » par l'État, selon les termes de Weber. Dans nos démocraties, cette notion d'ordre à préserver nous vient du *Contrat social* de Rousseau. En effet, dans le cadre d'un pouvoir législatif qui appartient entièrement au peuple, le peuple est souverain et donc à l'origine des lois, mais n'a pas la puissance de les faire respecter. Il confie donc le pouvoir de faire respecter la loi et de punir ceux qui la violent à des gouvernants. Le peuple garde toutefois dans la théorie rousseauiste un entier contrôle sur ses dirigeants et peut les révoquer à tout moment s'ils outrepassent le pouvoir qui leur a été délégué. Le gouvernement, peu importe son fonctionnement interne, n'a dès lors qu'une visée purement pratique, celle de faire respecter la loi édictée par le peuple souverain. Les « forces de l'ordre » sont donc un simple moyen pour un gouvernement de faire respecter la loi, mais aussi de protéger le

Le gouvernement, peu importe son fonctionnement interne, n'a dès lors qu'une visée purement pratique, celle de faire respecter la loi édictée par le peuple souverain.



Voiture de police à Los Angeles

peuple contre toute agression extérieure, ce qui est le rôle de l'armée. On le voit donc : l'ordre au sens d'harmonie sociale est cet état que l'État, au sens de gouvernement exécutif, doit garantir en utilisant des « forces » que le peuple lui a déléguées. Le gouvernant est ainsi un simple instrument de la volonté populaire.

### ***Abolir la hiérarchie, est-ce possible ?***

Personne ne peut vouloir un état social plus harmonieux et s'opposer à l'existence de forces de maintien de l'ordre, au sens de maintien de l'application et du respect de la loi, à moins de vouloir la destruction de la société. Une société sans forces chargées de faire respecter la loi n'est en effet plus une société, étant donné que chacun peut faire ce que bon lui semble sans être inquiété, et se faire justice lui-même. C'est exactement la définition de l'état de nature présocial théorisé par Hobbes : un Far West perpétuel. Même les anarchistes ne

souhaitent pas la disparition de forces de maintien de l'ordre, à moins de vouloir retourner à l'état de chacun pour soi. En réalité, lorsque l'on conteste que la notion d'ordre doit être au fondement de la société, c'est la notion de hiérarchie que l'on conteste. La hiérarchie est en effet le sens premier de l'ordre, son sens arithmétique. Ordonner une suite de nombres, c'est la hiérarchiser, dans un ordre croissant ou décroissant. Il en va de même dans les organisations humaines que nous connaissons. Il existe une hiérarchie dans la famille entre parents et enfants, une hiérarchie à l'école, en musique ou en sport entre le maître et l'élève, une hiérarchie en entreprise entre le patron et le cadre ou entre le cadre et l'ouvrier. Bref, toute notre vie est faite de hiérarchies qui s'entremêlent. Dans une situation donnée, nous pouvons commander, et dans une autre, nous devons obéir.

Toutes ces hiérarchies, voilà ce que critique un certain progressisme, et ce qu'il souhaite abolir. Malheureusement, il est impossible de sortir de la hiérarchie, il est seulement possible de

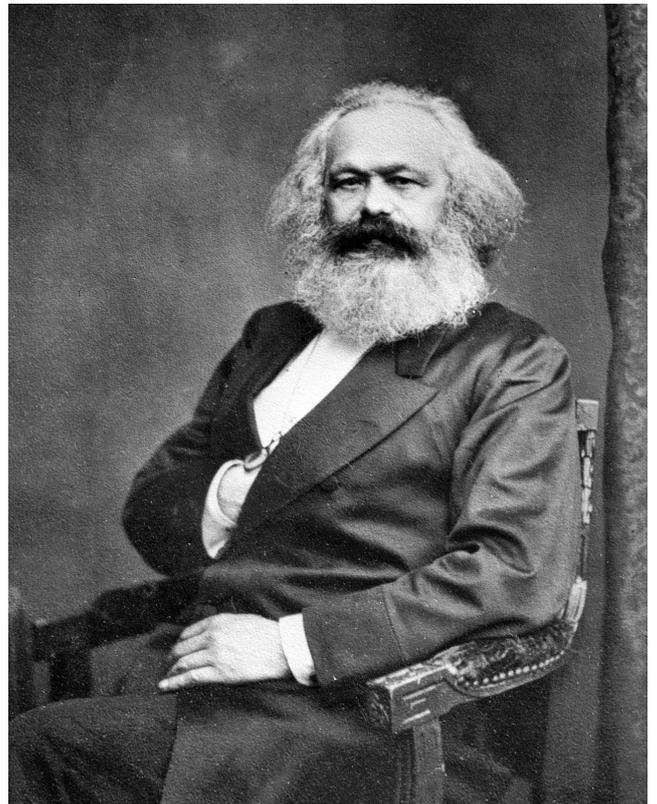
# Toute notre vie est faite de hiérarchies qui s'entremêlent.

l'inverser. La hiérarchie est un rapport dont le point d'équilibre égalitaire n'existe pas. Il n'y a que deux options : soit le disciple arrête d'obéir ou le maître de commander, et dans ce cas il n'y a plus de rapport, soit le rapport est inversé, c'est-à-dire que le disciple prend la place du maître. Cette dialectique a très bien été décrite par Marx. Karl Marx en effet n'était pas naïf, et ne prônait pas l'égalité parfaite entre prolétaires et bourgeois, sur laquelle fantasment beaucoup de nos contemporains. Au contraire, il appelait à un renversement violent de la domination capitaliste par la domination du prolétariat sur la bourgeoisie, qui s'est transformée, par une trahison de la pensée marxiste, en dictature du parti dans le léninisme et le stalinisme. C'est la même chose pour la famille et l'école. Niez l'autorité des parents, et les enfants feront la loi ; niez l'autorité du professeur, et les élèves n'apprendront plus rien et le pousseront à bout. Et l'on pourrait sur ce modèle poursuivre la liste : l'ordre hiérarchique est une composante intrinsèque de la vie sociale, et c'est s'aveugler que de prétendre s'en débarrasser. La vie sociale ne peut donc se fonder que sur un ordre hiérarchique.

## Quel ordre choisir ?

Si l'on revient à notre réflexion politique, une conséquence apparaît : organiser la cité, c'est créer un ordre hiérarchique. Mais lequel souhaitons-nous ? Le théoricien politique s'attachera à découvrir quelle est la meilleure hiérarchie à instaurer. Donnons-en trois en exemple pour la réflexion. Dans *La République*, Platon s'attache à créer la hiérarchie dans sa cité selon la tripartition de l'âme. La partie basse de l'âme étant celle des appétits sensibles (*épithumia*), ce sont ceux qui travaillent pour gagner de l'argent et pour satisfaire leurs désirs qui seront en bas de la hiérarchie. Les banquiers et les *traders* de l'époque par exemple sont tout en bas. Vient ensuite la classe des gardiens, représentés par le cœur ou *thumos*, symbole du courage et de la force de la volonté, qui correspondent peu ou prou aux membres de

l'armée, chargés de donner leur vie pour défendre la cité. Enfin, la classe des philosophes, symbolisée par le *noûs* ou intellect, dirige les affaires politiques. Les philosophes-rois et les gardiens ne sont pas rémunérés et vivent aux dépens de la cité. Rappelons ensuite la hiérarchie rousseauiste du *Contrat social*, qui semble la plus acceptable pour nos esprits démocratiques : le peuple est souverain et supérieur aux gouvernants, ceux-ci n'ayant qu'un rôle de serviteur et de garant du respect des lois. Enfin, une troisième théorie politique qui me semble intéressante à analyser, car trop souvent oubliée, est celle qu'Aristote exprime au chapitre 11 du livre IV des *Politiques*. Selon le Stagirite, les gouvernants devraient appartenir à la classe moyenne et posséder une fortune moyenne, afin d'éviter deux écueils pour la cité. Si ce sont des riches au pouvoir, ils seront en effet tentés d'opprimer les pauvres et de vouloir s'enrichir. Si ce sont des pauvres au pouvoir, ils seront tentés de dépouiller les riches. Et Aristote de conclure que, si les gouvernants n'appartiennent pas à la classe moyenne, la cité risque de devenir bipartite, et ne comporter que des maîtres et des esclaves. Voilà donc quelques théories d'organisation hiérarchique de la société politique, l'idée n'étant pas d'en défendre une à tout prix, mais de les connaître afin de mieux réfléchir à la façon dont nous souhaitons organiser notre propre cité. ■



Photographie de Karl Marx

Organiser la cité, c'est créer un ordre hiérarchique.



Vue de l'île d'Utopia de Thomas More, gravure sur bois de 1516

## DU FUSIL À LA MATRAQUE

*Hervé de Valous*

**La doctrine et les tactiques du maintien de l'ordre sont arrivées tardivement en France. Elles sont le fruit de tâtonnements et de drames successifs dans lesquels l'armée a, peu à peu, laissé la place à des unités spécialisées.**



Anonyme © RMN photo

**A**u sens large, le maintien de l'ordre est caractérisé par des méthodes et des moyens employés par un État pour conserver la paix civile au sein de la société. C'est une problématique qui repose sur la rhétorique de l'ordre et du désordre, de ce qui est admis ou de ce qui ne l'est pas. La notion d'ordre est effectivement très subjective et varie selon les circonstances, les époques, les cultures et les régimes. Ce flou a engendré le fait qu'il n'y ait pas eu pendant longtemps, du moins en France, de véritable doctrine du maintien de l'ordre. Les autorités n'étaient que dans la réaction et non dans la prévention. Au niveau local, et pour les situations bénignes, on pouvait trouver des formes archaïques de ce que nous pourrions appeler des forces de police. C'est notamment dans les villes que se constituaient des guets urbains ou des milices chargés d'assurer l'ordre et la tranquillité publique. Mais bien souvent ces organisations manquaient de moyens, d'hommes et de compétences. Il n'est d'ailleurs pas rare au

Moyen Âge que les sources parlent du « guet dormant » pour parler des guets urbains, preuve de leur incurie. La monarchie tente bien de pallier ce manque en mettant progressivement en place dès les XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles la maréchaussée, sous les ordres de maréchaux, chargée d'assurer des fonctions de police dans les villes et sur les routes du royaume. Mais là aussi, face à de grandes émeutes, voire à des révoltes, les moyens sont insuffisants et c'est bien souvent l'armée qui se retrouve au cœur du maintien de l'ordre.

### ***L'armée : trop brutale et peu sûre***

Le pouvoir royal, comme après lui les différents autres régimes jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, contourne la faiblesse des moyens de police par l'emploi des forces armées. Mais, ajoute l'historien Laurent Henninger, « bien avant 1789, la réquisition des troupes était loin d'avoir un caractère automatique quand le rétablissement de l'ordre public devenait



Prise du Louvre, le 29 juillet 1830 : massacre des gardes suisses  
par Jean-Louis Bézard, © musée Carnavalet

une affaire d'État<sup>1</sup> ». Il est intéressant de noter que les rois ont conscience de la brutalité avec laquelle l'armée réagit en ce genre d'occasions, et qu'ils évitent donc autant que possible d'y avoir recours. De plus, il n'est pas rare que les soldats français éprouvent de la répugnance, surtout à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, à employer la force face à leurs compatriotes.

Pour contourner le problème, la monarchie fait appel à des mercenaires étrangers qui s'avèrent être plus loyaux quand il s'agit de tenir la ligne face à des émeutiers français. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si ceux qui restèrent fidèles par deux fois à la monarchie expirante furent les Suisses, une première fois lors de la journée du 10 août 1792 et une seconde lors de la révolution de juillet 1830 où 300 de ces soldats périrent. Mais il s'agit de cas limite en situation de révolution, c'est-à-dire de guerre civile. Or les problématiques liées à la guerre civile et celles liées au maintien de l'ordre ne sont pas tout à fait identiques, même si les frontières sont poreuses. Ce n'est qu'à partir de 1789 que l'emploi de l'armée dans le maintien de l'ordre se généralise, voire se systématisent. Les processus de révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> engendrent de profondes recompositions sociales et surtout de profondes inégalités. Ces bouleversements provoquent de nombreuses révoltes à caractère social. L'armée

est alors sollicitée pour les réprimer. À Lyon, lors de la révolte des Canuts de 1831 puis de 1832, elle n'abat pas moins de 69 manifestants lors de la première, puis 190 lors de la seconde. Le constat est clair : l'armée n'est pas faite pour le maintien de l'ordre. Le bilan s'alourdit durant tout le siècle jusqu'à aboutir à de véritables drames comme celui du 1<sup>er</sup> mai 1891. À Fourmies, des manifestants organisent une journée de revendications pacifiques pour réclamer la journée de travail de 8 heures. Le 145<sup>ème</sup> d'Infanterie chargé d'épauler la gendarmerie ouvre le feu. Le bilan est de neuf morts dont 5 enfants. Ces drames à répétition discréditent l'armée nationale auprès de l'opinion. De plus, les pouvoirs politiques craignent à chaque fois que les militaires, bien souvent des jeunes conscrits, ne sympathisent avec les manifestants et se retournent contre le pouvoir comme cela a pu se produire en 1830 ou en 1848. Il devient manifeste que l'armée, avec ses fusils, ses baïonnettes et ses canons n'est pas adaptée pour maintenir l'ordre. Une nouvelle doctrine doit être pensée.

### **Unités et doctrines spécifiques**

En 1791, la maréchaussée avait été baptisée avec un nouveau nom : la gendarmerie. Cette dernière évolue constamment durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle

<sup>1</sup> Laurent Henninger, « Le maintien de l'ordre en France depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Revue Défense Nationale*, 2016

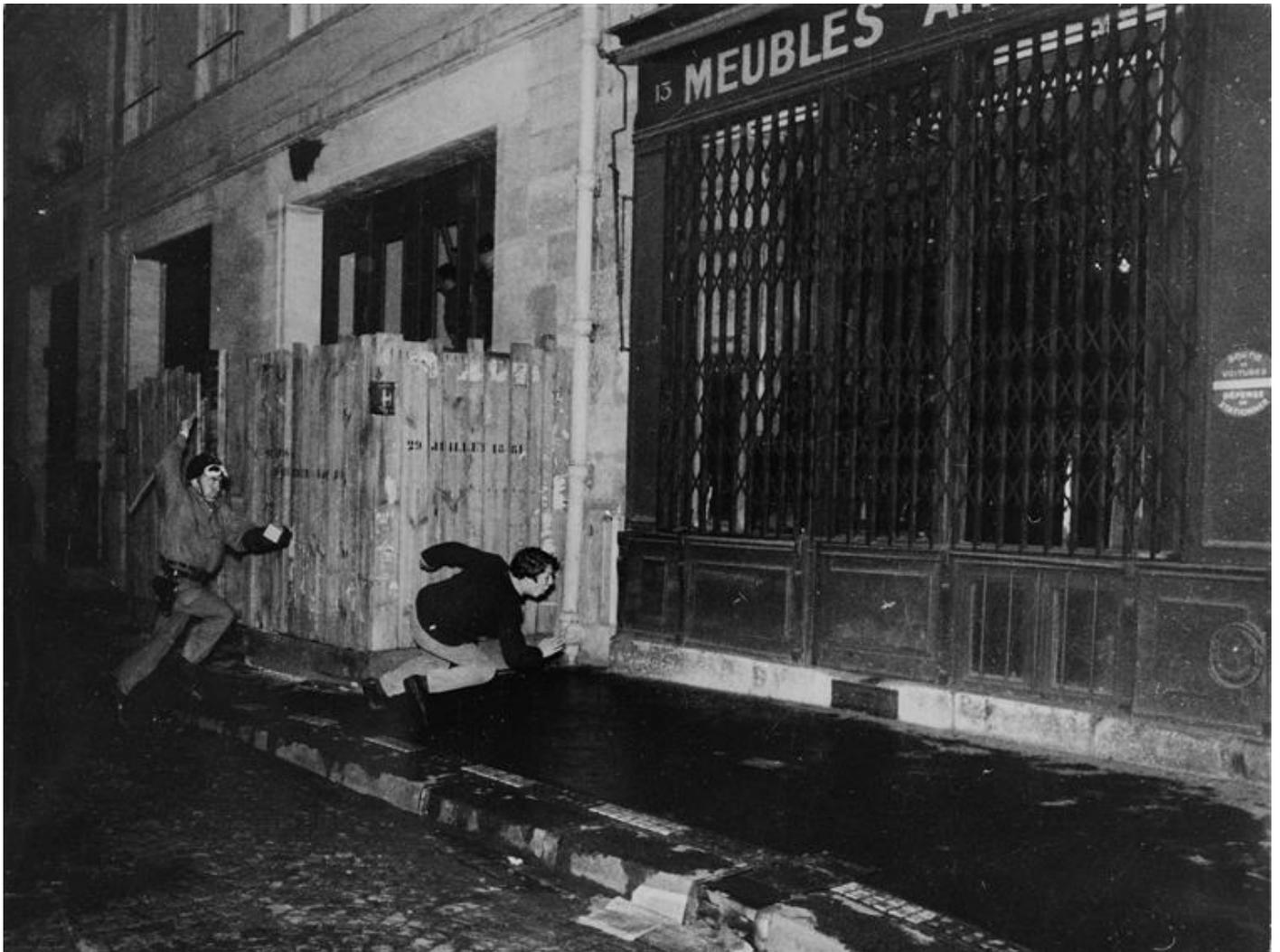
## Ces drames à répétition discréditent l'armée nationale auprès de l'opinion.

et notamment à la faveur des deux empires. De plus en plus, cette unité militaire se voit confier des tâches policières et de surveillance de la population, au grand dam de certains de ses responsables : « Nous prend-on pour des policiers, pour des espions ?[...] Nous sommes des militaires [...] Que l'on confie cette mission à d'autres, pas à des maréchaux de France ! » (Maréchal Pélissier, lettre du 13 novembre 1942). Malgré tout, la gendarmerie peine à encadrer les manifestations qui dégénèrent souvent en violences excessives. Cette arme manque de membres formés, d'armes non mortelles et de tactiques spécifiques. Pour répondre à ces besoins, la III<sup>ème</sup> République crée, en 1921, des pelotons mobiles de gendarmerie, très vite renommés Garde républicaine mobile (1926) qui s'illustre notamment lors des émeutes de février 1934. Ce dispositif dépendant de la gendarmerie est complété au sortir de la Seconde Guerre mondiale par une force de police dédiée au maintien de l'ordre : les Compagnies républicaines de récurité (8 décembre 1944). Les années d'entre-deux-guerres sont fondamentales pour voir naître une véritable théorie du maintien de l'ordre avec sa doctrine et ses tactiques spécifiques. Une place importante est accordée à la mobilité des groupes et à la formation des hommes à ces nouvelles pratiques. Pour autant, la doctrine évolue encore à partir des années 1960. En effet, jusqu'alors, les forces spécialisées dans le maintien de l'ordre appliquent une stratégie de la dispersion fondée sur le contact physique. Si l'on ajoute à cela l'utilisation de matraques en bois, les affrontements étaient donc violents en plus d'être fréquents : les fractures au crâne n'étaient pas rares. Mais les manifestations liées à la guerre d'Algérie ou au mouvement de mai 68 montrent

les limites d'une telle doctrine. Ainsi, le 8 février 1962, une manifestation contre l'OAS et la guerre d'Algérie dégénère du fait de la violence exacerbée des forces de l'ordre qui, sous l'impulsion du préfet de police Maurice Papon, répriment violemment le cortège au niveau du métro Charonne. Il y a 9 morts et 250 blessés. Des témoins racontent avoir vu des policiers jeter des grilles d'aération de plus de 20 kilos sur les manifestants qui tentaient de se réfugier dans les escaliers du métro. Les émeutes de mai 68, doublées de la clairvoyance d'un nouveau préfet de police, permettent d'élaborer une nouvelle doctrine fondée sur de prudents principes : limiter les contacts physiques, contenir la violence et interpellier les meneurs. Autrement, « nous gagnerons peut-être la bataille dans la rue mais nous perdrons quelque chose de beaucoup plus précieux et à quoi vous tenez comme moi : c'est notre réputation » (Préfet de police Maurice Grimaud, Lettre aux forces de l'ordre, 19 mai 1968). ■



Deux agents de police faisant la circulation par Jean Moral, vers 1929



*Étudiant pourchassé par un CRS, rue des Feuillantines  
dans la nuit du 6 mai 1968, par Gilles Caron*

Jusqu'alors, les forces spécialisées dans le maintien de l'ordre appliquent une stratégie de la dispersion fondée sur le contact physique.

## L'ANARCHIE INTERNATIONALE

*Amycie Lécuyer*

**Les nouveaux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle dessinent un nouvel ordre international. On assiste à la fin de beaucoup d'illusions, à commencer par le bien-fondé de l'idéologie des droits de l'homme qui accompagne le déclin de la puissance américaine.**

### ***L'anarchie internationale, ou pourquoi on ne peut pas parler d'ordre international ?***

Lorsque l'on écoute les discours politiques, la sémantique utilisée est celle appliquée aux sociétés humaines. On parle de village international, de citoyen du monde, de concert des nations... Bien que très attrayante, cette rhétorique n'en mène pas moins à de fausses analyses.

Dans les sociétés humaines, l'ordre est artificiel. Partout où des hommes décident de vivre ensemble et de se constituer en société, ils échangent une partie de leur liberté pour une garantie d'ordre et de sécurité, que l'on considère souvent comme la première des libertés. Le Léviathan, dans la philosophie de Hobbes, est le seul à pouvoir user légitimement de la force pour maintenir l'ordre en place. Lorsque l'on parle de "société internationale", on est tenté, par analogie, d'appliquer le même schéma à très grande échelle. Pourtant, les deux termes composant cette expression sont antinomiques.

Les états ne peuvent former une société, car contrairement aux hommes, ils ne se sont pas dépouillés de leurs armes car ils sont souverains. L'usage du mot "ordre" doit donc être employé avec une grande précaution. Raymond Aron, fondateur

des relations internationales comme discipline à part entière, n'emploie d'ailleurs jamais ce terme. Il lui préfère celui de paix, par opposition à celui de guerre. Pour lui, la relation entre états alterne entre la guerre et la paix, celle-ci faisant figure d'exception, en raison de « l'absence d'une instance qui détienne le monopole de la violence physique légitime <sup>1</sup> ».

Plutôt que l'ordre, c'est l'anarchie, c'est-à-dire une absence de pouvoir, qui est la règle entre les acteurs internationaux (du grec *anarkhia*, composé de *an* : absence de, et de *arkhê* : pouvoir/commandement). De cette situation d'anarchie découle l'état de guerre constant dans lequel se trouvent les états qui imposent leur volonté avant tout par la force ou par la diplomatie. C'est en tout cas une lecture réaliste de la géopolitique, comme le rappelle Pascal Gauchon dans le premier numéro de la revue de géopolitique *Conflit*, paru en 2014. « *Le véritable sujet d'étude de la géopolitique, c'est l'antagonisme sous toutes ses formes, les plus innocentes, les plus sournoises mais aussi les plus brutales, ainsi que les équilibres que ces rivalités finissent par générer et qui restent toujours fragiles.* » L'ordre international pourrait alors être assimilé à une forme de trêve plus ou moins longue qui sépare deux guerres et qui se trouve toujours sur le fil du rasoir.

<sup>1</sup> Raymond Aron, « *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?* », *Revue française de science politique*

Plutôt que l'ordre, c'est l'anarchie, c'est-à-dire une absence de pouvoir, qui est la règle entre les acteurs internationaux.



Présidents indien, chinois, sud-africain, russe et brésilien au sommet des BRICS, représentant plus de 30% de l'économie mondiale, en 2018

## **Gouvernement mondial ou hégémonie ?**

Théoriquement, rien n'empêche les états de se faire la guerre car en tant qu'entités souveraines, ils ne sont tenus d'obéir à aucune norme, sauf lorsqu'ils y sont contraints ou lorsqu'il en va de leurs intérêts. Après les horreurs de la Première Guerre mondiale, des normes ont été mises en place pour interdire le recours à la guerre. C'était le but de la Société des Nations, qui en fait un de ses principes de base, mais aussi du Pacte Briand-Kellogg, signé en 1928. Ce traité international, mettant la guerre "hors la loi", réunissait les pays qui étaient dix ans plus tard les principaux protagonistes de la Seconde Guerre mondiale. Cet échec flagrant est dû à « l'absence de système d'exécution du droit qui s'impose à eux ». Pour Kenneth Waltz, politologue américain qui voit dans les relations internationales le résultat de cette situation

d'anarchie, la seule solution logique pour y mettre fin serait d'instaurer un gouvernement mondial. Mais de manière réaliste une telle solution, même si elle est « *logiquement irréfutable* » reste « *pratiquement irréalisable* <sup>1</sup> ». L'ordre international est donc une situation de stabilité temporaire, dans laquelle aucune puissance n'a les capacités ou l'intérêt de changer les rapports de force. La stabilité entre des acteurs égaux en perpétuelle lutte pour des intérêts souvent divergents peut être maintenue si une puissance détient une hégémonie suffisante pour endosser la gouvernance.

## **La fin de l'ordre américain**

Quand on parle aujourd'hui de remise en cause de l'ordre international, il s'agit en réalité du déclin relatif des États-Unis face à la montée en puissance

<sup>1</sup> Kenneth Waltz, *Man, the States and the War*, 1959

## Si les contestations contre la domination américaine ont toujours existé, l'émergence de nouvelles puissances leur donne aujourd'hui la possibilité de trouver une portée réelle.

de la Chine, seul acteur capable de s'imposer en concurrence. Cette hégémonie américaine, entérinée par la victoire de la Seconde Guerre mondiale puis par l'effondrement du communisme, n'existe que par leur puissance. Non seulement ils se sont imposés par leur puissance militaire et économique, mais ils ont aussi démontré au monde entier l'efficacité du capitalisme comme modèle de société. Leur capacité d'intervention extérieure, particulièrement au Moyen-Orient, l'extraterritorialité du droit américain, l'instauration du dollar comme monnaie d'échange ou encore l'empreinte de l'idéologie des droits de l'homme dans les organisations internationales ont servi leur politique puisqu'aucune puissance n'était en capacité de rivaliser contre l'hégémonie américaine. Face à l'Europe affaiblie par la guerre, la Russie percluse dans des frontières minimales, la Chine en pleine révolution, les oppositions à ce système ne trouvaient aucune alternative.

Aujourd'hui, l'illusion dans laquelle cet ordre international berçait le monde s'estompe progressivement. Le monopole du dollar prend fin, en laissant de plus en plus place au Yuan. Alors que la monnaie américaine prévalait dans les échanges de pétrole, la Russie (premier exportateur de pétrole) et la Chine (premier importateur) ont décidé de s'en passer au profit du renminbi. La plateforme *Shanghai Petroleum and Natural Gas Exchange* a d'ailleurs été créée par la Chine pour imposer sa monnaie dans les échanges d'hydrocarbures. De même, l'extraterritorialité du droit américain est largement concurrencée par un arsenal juridique mis en place progressivement par la Chine lui permettant d'imiter les pratiques de sanctions que seuls les Américains étaient en mesure d'imposer à des entreprises pourtant étrangères. Les exemples sont nombreux, et dans tous les secteurs : le développement des BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) pour concurrencer les GAFAM, les nouvelles routes de la soie, la présence de la Chine aux Moyen-Orient et en Afrique... L'ordre

international imposé par les Etats-Unis n'est plus respecté, car les mécanismes de coercition ne sont plus efficaces. Il suffit d'observer les réactions politiques dans les autres continents : aucun pays d'Afrique et d'Amérique latine n'a condamné la Russie après "l'opération spéciale" en Ukraine. De nouvelles alliances se créent, dans un monde où désormais les relations bilatérales entre états remplacent progressivement le multilatéralisme. Si les contestations contre la domination américaine ont toujours existé, l'émergence de nouvelles puissances leur donne aujourd'hui la possibilité de trouver une portée réelle. A l'image de la lutte acharnée de Rome contre la Carthage émergente, certains voient dans la relations sino-américaines un retour du piège de Thucydides, qui mènera les deux puissances à s'affronter militairement. ■



*Raymond Aron, fondateur de la discipline des relations internationales*

Le monopole du dollar prend fin, en laissant de plus en plus place au Yuan.

## C'EST UNE RÉVOLTE ? NON SIRE, C'EST UNE MANIFESTATION

*Eloi de La Bastie*

**Manifestations hebdomadaires, facultés bloquées, moyens de transport supprimés, concert de casseroles en guise de berceuse au crépuscule... Le désordre fait partie de notre vie quotidienne, et celui-ci impacte fortement notre économie.**

« **L'**ordre, et l'ordre seul fait en définitive la liberté, le désordre fait la servitude ». Par ces mots, Charles Péguy nous rappelle l'importance de l'ordre, notamment dans une économie capitaliste de libre-échange. Existe-t-il un ordre dans l'économie actuelle et dans quelle mesure son contraire perturbe-t-il cet équilibre ?

### **“La main invisible” : le maintien de l'ordre économique**

De toutes les théories économiques développées dans les siècles précédents, on peut aisément dire que celle de la main invisible reste l'une des plus étudiées aujourd'hui.

Adam Smith, considéré comme un des pères de l'économie moderne, propose cette théorie dans *La Richesse des Nations*. Il a utilisé cette métaphore pour expliquer comment les marchés fonctionnent afin de coordonner les activités économiques et d'allouer les ressources de manière efficace et efficiente. En somme, si chaque individu poursuit son propre intérêt égoïste, la main invisible du marché guidera ces actions individuelles pour produire des résultats bénéfiques pour l'ensemble de la société.

La main invisible agit principalement sur les prix et les quantités de biens et services échangés sur le marché, en fonction de l'offre et de la demande.

Les prix élevés signalent que la demande pour un produit est élevée par rapport à l'offre, ce qui incite les entreprises à produire davantage de ce produit pour en tirer profit. À l'inverse, des prix bas signalent une offre excédentaire, ce qui pousse les entreprises à réduire leur production ou à investir dans d'autres produits plus rentables.

Cette théorie permet de conserver un ordre relativement stable et pérenne. Elle repose sur l'idée que les marchés sont autorégulateurs et qu'ils peuvent s'ajuster de manière indépendante en réponse aux changements dans l'offre et la demande. Les prix sont déterminés par l'interaction de millions d'individus qui cherchent à maximiser leur propre intérêt, et ces prix en retour orientent les actions des producteurs et des consommateurs. Malgré ses limites, la main invisible reste une théorie économique influente qui a été utilisée pour justifier la libre entreprise et le capitalisme. Les partisans de cette théorie soutiennent que les interventions gouvernementales dans les marchés, telles que les réglementations ou les subventions, peuvent perturber les forces autorégulatrices du marché et conduire à des résultats économiques moins efficaces.

En définitive, dans ce système économique qui est le nôtre, l'ordre règne naturellement et en autonomie. Pourtant, lorsque le chaos vient perturber cette stabilité relative, peut-on réellement dire que le désordre n'influence pas l'économie ?



*Allégorie de la révolte, Jean-Bernard Chalette 1676*

## **Après le calme, la tempête...**

Comment parler de l'ordre sans évoquer son pendant tumultueux, qui a été lui aussi théorisé ? Le désordre en économie est une approche théorique qui remet en question l'idée selon laquelle l'économie est un système ordonné et prévisible. Elle considère que l'économie est en réalité un système complexe et chaotique, caractérisé par des interactions imprévisibles entre les agents économiques et des événements imprévus.

Selon cette théorie, l'économie ne peut être décrite par des modèles mathématiques simples et déterministes, car ils ne prennent pas en compte l'incertitude et l'imprévisibilité des comportements des agents économiques et des événements qui affectent l'économie.

En réalité, le désordre peut avoir un impact significatif sur l'économie d'un pays, notamment sur quatre points.

Premièrement, ce qui semble être le plus évident est la perturbation des activités économiques. En bloquant les routes, les ports et les aéroports, en

**En définitive, dans ce système économique qui est le nôtre, l'ordre règne naturellement et en autonomie.**

empêchant les travailleurs d'aller travailler et les clients d'accéder aux magasins, restaurants et autres entreprises, on observe inéluctablement une réduction de la production, des ventes et des revenus, ce qui, de fait, nuit à l'économie. L'économiste Marc Touati donne l'exemple suivant. Il estime que chaque jour ouvré est équivalent à environ 10 milliards d'euros de PIB, et considère que la grève peut déclencher une baisse d'activité de 15 à 20%. Il en déduit un coût sur l'économie française de plus d'un milliard d'euros.

Le deuxième point se voit être partiellement une conséquence du précédent. Le désordre peut également augmenter les coûts pour les

entreprises. Celles-ci peuvent devoir payer des frais supplémentaires pour la sécurité et la protection de leurs employés et de leurs biens, ou pour réparer les dommages causés par les manifestations et les émeutes. Ces coûts supplémentaires peuvent réduire les profits des entreprises et les inciter à réduire leurs investissements et leurs embauches. Notre troisième point concerne les investissements, et, un mot qui nous est cher résume ironiquement bien la situation : la fugue. En effet, le chaos étant l'ennemi de l'investissement, les investisseurs peuvent être dissuadés d'investir dans un pays où le désordre est courant. Les investissements étrangers directs risquent de diminuer, ce qui peut affecter négativement la croissance économique à long terme. De fait, l'économiste Benjamin Le Pendeven souligne dans une étude d'avril 2023, que certains investissements, en particulier dans le monde du capital-risque ont connu un fort ralentissement au cours du second semestre 2022 et 2023, et que « *l'invasion de l'Ukraine par la Russie a accru les tensions géopolitiques et provoqué un ralentissement économique mondial* ».

Enfin, le désordre peut également entraîner une perte de confiance des consommateurs, et par conséquent réduire la demande et affecter négativement les entreprises.

En réalité, le désordre peut affecter négativement l'économie en perturbant les activités économiques. Cependant, des économistes supputent qu'au niveau macroéconomique, les répercussions des grèves se compensent naturellement, en prenant l'exemple de grèves massives précédentes comme en 1995 ou en 2019. Peut-on dire de facto que le marché s'autorégule ? Le débat est toujours sur la table...

Finalement, ordre ou désordre, l'analyse théorique de ces concepts est intéressante mais relative. Par

exemple, une économie hautement réglementée peut être perçue comme de l'ordre pour certains, mais comme du désordre pour d'autres qui estiment que la réglementation entrave l'innovation et la croissance économique.

Pour autant, le désordre malgré des conséquences défavorables peut-il avoir un rôle à jouer dans l'amélioration de ce système ? L'interdiction de la grève serait-elle justifiable pour des raisons économiques ? Après tout, le philosophe Teilhard de Chardin affirmait que « *le chaos est la seule voie vers l'ordre* ». Ce passage tumultueux se révélera peut-être être la voie vers une stabilité souhaitable par tous... Le mystère reste entier. Toutefois, l'économiste Hayek insiste, « *l'ordre et le progrès ne peuvent exister que s'ils ont pour base la liberté* ». La main invisible régit et régule, alors concentrons-nous sur la liberté pour que règne l'équilibre. ■



*Manifestations à Paris*

La main invisible régit et régule, alors concentrons-nous sur la liberté pour que règne l'équilibre.

## BRITANNICUS, OU QUAND LES DÉSIRS FONT DÉSORDRES

*Scholastique Pilard*

**En laissant des passions dérouler leur fil destructeur au long de la pièce *Britannicus*, Racine mène une vraie réflexion sur la valeur politique d'un ordre établi. Mais il questionne aussi sur l'efficacité du théâtre, trop codifié formellement pour être vraisemblable.**



*Portrait de Jean Racine, gravure à l'eau forte*

**L**ancé dans une carrière prometteuse, le jeune écrivain Jean Racine reste encore dans l'ombre du grand Corneille qui demeure, au tournant des années 1660, le premier dramaturge de son temps. Jean Racine décide alors insolemment de chercher à le battre à son propre jeu. Il compose ainsi, en 1669 une pièce aux accents cornéliens où les personnages sont tiraillés par leurs passions, tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Il s'agit de *Britannicus*, la première pièce dont l'action se déroule dans la Rome antique, et qui met en scène un jeune Néron incertain de son mauvais génie, véritable « *monstre naissant* » qui dessine progressivement les lignes de son gouvernement. Mêlant amour et politique, cette pièce de Racine offre une lecture de l'ordre social à la fois psychologique et civique. *Britannicus* illustre enfin le paradoxe du théâtre classique car sa réglementation, loin de faire l'unanimité, interroge sur l'efficacité d'une

représentation dont l'ordre scénique repose sur un artifice.

### *Avertir le lecteur*

Le théâtre classique, dans la lignée des penseurs grecs, cherche à faire chez le spectateur une « catharsis » de toutes les passions mauvaises qui peuvent l'habiter. Le mot catharsis, directement transposé du grec, désigne au XVII<sup>ème</sup> siècle la purification du spectateur qui, en voyant où mènent certains travers, en est écoeuré et s'en éloigne. Dans *Britannicus*, Racine explore très précisément ce qu'une ambition et des amours égoïstes peuvent entraîner de répercussions politiques et psychologiques. Le cercle vicieux qu'engendrent de tels désordres s'illustre parfaitement par le personnage d'Agrippine qui en est le premier auteur et la première victime. Le drame de cette femme ambitieuse est de voir son

pouvoir diminuer, près de disparaître (I ; sc.1 ; v.11). Son autorité découlait directement de la position qu'elle occupait jusqu'alors dans la société, à savoir celle de l'épouse de l'empereur défunt. Accédant au pouvoir par le lit impérial, elle place alors son fils, issu d'une précédente union, au sommet de l'État. Agrippine se révèle ainsi l'artisan de l'ordre qui régit le monde romain au début du règne de son fils Néron. Celui-ci n'aurait en effet jamais dû avoir le pouvoir qui revenait à Britannicus, fils de l'empereur Claudius. Britannicus incarne donc l'ordre ancien, tandis que Néron incarne l'ordre nouveau. Dans ce monde très hiérarchisé, où l'ordre de succession est le facteur majeur de légitimation du pouvoir en place, la présence de ces deux ordres antagonistes ne peut que susciter des conflits. De même qu'Agrippine, pour assouvir sa propre soif de pouvoir, avait réussi à placer son fils au sommet de l'État, de même Néron peut à son tour comploter pour assainir un entourage par trop dérangeant. En choisissant ce sujet, Jean Racine réexplore un épisode historique dans sa veine psychologique, dans ce qu'elle porte à réflexion. Les interactions entre les personnages sont régies par cet ordre social dans lequel ils s'insèrent. Or ce même ordre social est à sa base biaisé par les manigances d'Agrippine contre qui il se retourne désormais, puisqu'elle subit l'écartement du pouvoir qu'elle a elle-même infligé à Britannicus. Si le théâtre cornélien s'attache à dépeindre les élans de noblesse d'une âme qui se raisonne, Racine vient se démarquer de son illustre prédécesseur en accordant une place tout à fait nouvelle à l'intrigue amoureuse qui n'est plus ici secondaire, comme Corneille le prônait, mais qui vient épauler l'intrigue politique. Il avait déjà fait ce choix pour sa pièce *Andromaque*, qu'il renouvelle dans *Britannicus*. Le lecteur peut, par exemple, se rendre compte que la peur d'Agrippine de voir son fils la mettre de côté répond bien plus à la tension intérieure de l'appât des honneurs et du pouvoir, qu'à un réel conflit d'intérêt politique visant le bien commun. La politique est pour ainsi dire réduite à des conflits interpersonnels, entre Agrippine et son fils, Britannicus cristallisant involontairement par sa présence leur rivalité (I ; sc.1 ; v.69-70). L'intrigue est en effet alimentée par les états d'âme des personnages enchaînés à leurs passions, plus que par la tension politique elle-même, que seul le personnage de Burrhus semble saisir dans sa conception la plus pure (I ; sc.2 ; v.180). Ces mêmes

passions sont les matrices de cette politique de cour qui se resserre autour du personnage de Néron. Il représente, par sa position et son rôle politique, les enjeux de tous, dont ses seules passions peuvent changer le cours.

## **Néron, maître d'un désordre constructif ?**

Mais Néron est un personnage que Jean Racine aborde de manière subtile, en nous faisant assister à travers sa maturation politique à un autre phénomène psychologique. En acceptant de dire avec Roland Barthes que le comportement de Néron présente en fait toutes les caractéristiques de celles d'un adolescent, nous comprenons alors que les enjeux de la prise du pouvoir par Néron sont avant tout individuels bien plus que politiques. Le personnage de Néron cherche à se défaire de l'ordre imposé par sa mère : ses plus proches conseillers, son mariage, jusqu'à sa position sociale sont le

La politique est pour  
ainsi dire réduite à des  
conflits interpersonnels.



Madame Dumesnil en costume d'Agrippine, par Donat Nonotte, coll. Comédie Française

fruit de la volonté de cette mère omniprésente. Cet ordre mis en place, en ce que cela le rattache à son passé, lui apparaît comme un obstacle à son accomplissement d'homme. Ses choix répondent donc à une attitude que nos psychanalystes freudiens n'auraient pas reniée, mais que Jean Racine pointe du doigt comme étant capricieuse. Son entourage confond les volontés d'Agrippine et celles de Néron, à l'image de Junie qui dit à Néron à propos de sa mère : « Vos désirs sont toujours si conformes aux siens... » (acte II ; sc.3 ; v.561). L'attitude de rejet de Néron, qui s'explique par son souhait de pouvoir s'émanciper, est donc à l'origine de ce que Jean-Pierre Miquel dénomme le « démontage d'un mécanisme politique ».

### **Les limites de l'ordre théâtral**

Mais au-delà de cette première lecture du récit, la pièce de *Britannicus* invite le lecteur à se pencher sur le questionnement suscité par la représentation théâtrale elle-même. Une des critiques la plus revenue autour de la pièce de *Britannicus* lors de sa performance en 1669, était la non-conformité entre les événements historiques réels ainsi que le choix d'interprétation qu'en avait fait Jean Racine. Il s'en défend dans les deux préfaces qu'il rédigea en 1669 et 1674, citations à l'appui de sa source principale, l'œuvre de l'historien Tacite. Cette querelle de la représentation théâtralisée de l'histoire ouvre un débat plus large autour de la représentation théâtrale à l'ère classique. L'heure est, au XVII<sup>ème</sup> siècle, à l'ordre régenté des trois unités de temps, de lieu et d'action, à la règle de bienséance. Or certains de ses détracteurs, et parmi eux Georges de Scudéry, reprochent à ces convenances une trop grande rigidité qui nuit à la crédibilité du message qu'une pièce cherche à faire passer. Le pièce de *Britannicus*, excellent morceau de notre théâtre classique, n'en laisse pas moins le spectateur dubitatif sur la réelle efficacité d'un ordre théâtral dont les engrenages, somme toute artificiels, peuvent sembler en opposition avec la recherche de vraisemblance dont il se fait le champion. ■

Cet ordre mis en place,  
en ce que cela le rattache  
à son passé, lui apparaît  
comme un obstacle à  
son accomplissement  
d'homme.



*Les remords de Néron après le meurtre de sa mère,  
par John Wil*

Certains de ses détracteurs reprochent une trop grande rigidité qui nuit à la crédibilité du message qu'une pièce cherche à faire passer.



© MAJ F. Balsamo, Gendarmerie Nationale

## L'ORDRE PUBLIC, LE PRÉFET, ET LE JUGE. OU *LA FABLE DU NAIN*.

*Elzéar de Léséleuc*

**La préservation de l'ordre public est assurée par le pouvoir de police, que la loi réserve à l'Etat. Fonction régaliennne complexe, elle réalise sur les libertés individuelles et collectives un empiètement irréductible. Toutefois, le juge veille au grain.**

**C**onstante de la philosophie politique occidentale, la sauvegarde de l'ordre public est une mission régaliennne que le contrat social confie en exclusivité à l'État. L'ordre public est un matériau politique complexe, dont l'encadrement

juridique est inséparablement lié à la manière dont la collectivité envisage les conditions de sa sauvegarde, au détriment des libertés publiques. L'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales le définit au moyen de ses composantes, que constituent la sûreté, la sécurité et la salubrité

Constante de la philosophie politique occidentale, la sauvegarde de l'ordre public est une mission régaliennne que le contrat social confie en exclusivité à l'État.



publiques.

Ces trois critères de reconnaissance, faisant de l'ordre public « *l'expression d'un ordre matériel et extérieur* » (Maurice Hauriou) écartent, a priori, toutes considérations morales de son champ de compétence. Cette conception classique, symptomatique d'une IIIème République hostile à un ordre moral dont elle était pourtant l'émanation bourgeoise, est celle retenue par le doyen de la faculté de Toulouse et ses confrères universitaires à partir des années 1930.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, cette vision restrictive fut remise en cause par le juge administratif, favorable à une approche plus immanente de la notion d'ordre public. Au tournant des années 1960, il valide l'interdiction par les pouvoirs publics de plusieurs films licencieux, sur le fondement de la moralité publique (en ce sens, décision du Conseil d'Etat n°36385 36428,

du 18 décembre 1959, Société Les Films Lutétia). Sortant à nouveau du champ matériel, le Conseil d'Etat confirme 35 ans plus tard l'interdiction d'un spectacle dégradant sur le fondement du respect de la dignité humaine, nouvelle composante de l'ordre public (décision d'Assemblée n°136727, du 27 octobre 1995, Commune de Morsang-sur-Orge). Ce célèbre arrêt, relatif à l'interdiction d'une pratique venue d'Outre-Atlantique (le lancé d'un nain, encostumé, sur une cible gonflable, le tout dans la torpeur moite d'une boîte de nuit), fit dire au rapporteur de l'affaire : « *l'enjeu est précisément ici de sauvegarder l'exigence morale particulièrement solennelle que constitue le respect de la dignité de la personne humaine* ».

Ainsi, aujourd'hui, l'ordre public ne concerne plus seulement le champ social matériel et extérieur. Il prend également à sa charge une partie du champ social moral. Ceci dit, par quelle moyen la préservation de l'ordre public est-elle assurée ?

# En ces temps de réforme sociale, les opérations de maintien de la sécurité publique constituent des mesures de police administratives et judiciaires sensibles.

## ***Le pouvoir de police, garant du maintien de l'ordre public***

La préservation de l'ordre public se réalise au moyen du pouvoir de police de l'Etat. Il permet à l'autorité publique de prendre toutes mesures en vue de la prévention ou de la répression des troubles à cet ordre, matériels ou moraux. Il ne se résume donc pas à l'action des forces de sécurité intérieure. L'interdiction de spectacles dégradants, la sécurisation d'édifices menaçant ruine, la réglementation communale relative au traitement des déchets, autant que le maintien de l'ordre en rassemblement, sont des manifestations du pouvoir de police.

Le droit français en distingue deux branches. D'une part, la police administrative concerne l'ensemble des mesures prises pour prévenir les troubles à l'ordre public, sous l'autorité du ministre, du préfet, du maire, ou de toute autre autorité spécialement déterminée par la loi. Tel est le cas d'un arrêté préfectoral d'interdiction de manifestation. D'autre part, l'objectif de la police judiciaire est de réprimer les troubles déjà advenus, sous le contrôle du juge judiciaire. Le placement en garde à vue d'un prévenu en est une expression.

En ces temps de réforme sociale, les opérations de maintien de la sécurité publique constituent des mesures de police administratives et judiciaires sensibles. Elles sont encadrées par une législation sécuritaire sous le feu de critiques régulières, renforçant depuis 8 ans les pouvoirs de l'État en matière d'ordre public. Ces évolutions font suite aux vagues d'attentats terroristes, aux colères de la rue, et aux problématiques d'insécurité rencontrées en France et en Europe depuis le courant des années 2010. L'application de l'état d'urgence, puis son introduction dans le droit commun à la fin du quinquennat Hollande ; la loi « anti-casseur » du premier mandat Macron, invalidée partiellement par le Conseil constitutionnel dans le contexte des gilets jaunes ; enfin, les réponses normatives

françaises et européennes à la crise sanitaire ont toutes renforcé de manière significative les pouvoirs de polices administratives et judiciaires au profit de l'Etat.

## ***Renforcement du pouvoir de police, recul des libertés***

Ces évolutions nourrissent chez les Français un sentiment contradictoire, entre insuffisance de résultats et crainte pour l'exercice de leurs libertés. Car le corollaire du maintien de l'ordre public par le pouvoir de police est toujours le même : il provoque de fortes menaces sur les libertés individuelles et collectives. Le droit français, conscient de cette équation fondamentale, en prend sérieusement la mesure. Sa doctrine est claire : « *La liberté est la règle, la restriction de police l'exception* ». Le juge est garant de ce théorème, point d'équilibre entre pouvoir de l'Etat et droit des administrés. Son rôle est particulièrement précieux en matière de police administrative. Depuis un célèbre arrêt d'entre-deux-guerre, le Conseil d'État a amorcé une doctrine d'extrême sévérité envers les mesures restrictives de liberté (décision n°17413 17520, du 19 mai 1933, *Benjamin*). Elle suit la logique dite du *contrôle de proportionnalité*. Lorsqu'une mesure restrictive est contestée par le citoyen, le juge vérifie en premier lieu que la menace à l'ordre public invoquée est bien caractérisée. Puis, il s'assure que la menace justifie la réponse de la puissance publique, ladite réponse devant être adaptée, nécessaire et proportionnée, sous peine d'être déclarée illégale.

Si le rôle du juge est parfois fustigé, le citoyen peut cette fois-ci se réjouir, car la sévérité des magistrats administratifs a provoqué l'annulation d'un grand nombre de mesures de polices en l'espace de deux siècles. Au plus récent (samedi 29 avril 2023), le préfet de police de Paris interdisait une manifestation aux abords du Stade de France, accueillant le Président de la République,

# Le corollaire du maintien de l'ordre public par le pouvoir de police est toujours le même : il provoque de fortes menaces sur les libertés individuelles et collectives.

à l'occasion de la finale de la coupe de France. Le tribunal administratif de Paris, fidèle à sa jurisprudence, annulait cette mesure de police, restreignant de manière disproportionnée la liberté fondamentale de manifestation.

Dans cette affaire, c'est l'attitude du préfet que le juriste trouvera inquiétante. L'arrêté d'interdiction qu'il édicta n'était pas entaché d'une simple illégalité grossière : il était manifestement et délibérément illégal, ne servant qu'à freiner l'action politique prévue par les syndicats le jour

de la finale. La lecture de l'arrêté, et de sa pléthore d'arguments dénués de toute pertinence juridique (le texte invoque la notion "d'esprit sportif", totalement étrangère au droit), le confirme. Dans un Etat de droit, le préfet ne doit jamais se mêler de politique : le seul rôle que lui confie la loi est de maintenir l'ordre public, en préférant toujours l'exercice des libertés à leur restriction. Laurent Nuñez, Préfet de police de Paris, et ancien ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, l'aurait-il oublié ? ■



Laurent Nuñez, Préfet de police de Paris © Christophe Petit Tesson, EPA MaxPPP

# ANTHOLOGIE POÉTIQUE

*Par Fleur Lecœur*

## **Bérénice, Racine**

BÉRÉNICE

Hé bien, Seigneur, hé bien, qu'en peut-il arriver ?  
Voyez-vous les Romains prêts à se soulever ?

TITUS

Et qui sait de quel oeil ils prendront cette injure ?  
1140 S'ils parlent, si les cris succèdent au  
murmure,  
Faudra-t-il par le sang justifier mon choix ?  
S'ils se taisent, Madame, et me vendent leurs lois,  
À quoi m'exposez-vous ? Par quelle complaisance  
Faudra-t-il quelque jour payer leur patience !  
1145 Que n'oseront-ils point alors me demander ?  
Maintiendrai-je des lois, que je ne puis garder ?

BÉRÉNICE

Vous ne comptez pour rien les pleurs de Bérénice.

TITUS

Je les compte pour rien ! Ah ciel, quelle injustice !

BÉRÉNICE

Quoi, pour d'injustes lois que vous pouvez  
changer,  
1150 En d'éternels chagrins vous-même vous  
plonger ?  
Rome a ses droits, Seigneur. N'avez-vous pas les  
vôtres ?  
Ses intérêts sont-ils plus sacrés que les nôtres ?  
Dites, parlez.

TITUS

Hélas ! Que vous me déchirez !

BÉRÉNICE

Vous êtes empereur, Seigneur, et vous pleurez ?

TITUS

Oui, Madame, il est vrai, je pleure, je soupire,  
Je frémis. Mais enfin quand j'acceptai l'empire,  
Rome me fit jurer de maintenir ses droits ;  
Il les faut maintenir. Déjà plus d'une fois  
Rome a de mes pareils exercé la constance

## **A M. Charles Nodier, Aloysius Bertrand**

L'homme est un balancier qui frappe une monnaie à son coin. La quadruple porte l'empreinte de l'empereur, la médaille du pape, le jeton du fou.

Je marque mon jeton à ce jeu de la vie où nous perdons coup sur coup et où le diable, pour en finir, râfle joueurs, dés et tapis vert.

L'empereur dicte des ordres à ses capitaines, le pape adresse des bulles à la chrétienté, et le fou écrit un livre.

Mon livre, le voilà tel que je l'ai fait et tel qu'on doit le lire, avant que les commentateurs ne l'obscurcissent de leurs éclaircissements.

Mais ce ne sont point ces pages souffreteuses, humble labeur ignoré des jours présents, qui ajouteront quelque lustre à la renommée poétique des jours passés.

Et l'églantine du ménestrel sera fanée que fleurira toujours la giroflée, chaque printemps, aux gothiques fenêtres des châteaux et des monastères.

## **Après trois ans, Paul Verlaine**

Ayant poussé la porte étroite qui chancelle,  
Je me suis promené dans le petit jardin  
Qu'éclairait doucement le soleil du matin,  
Pailletant chaque fleur d'une humide étincelle.

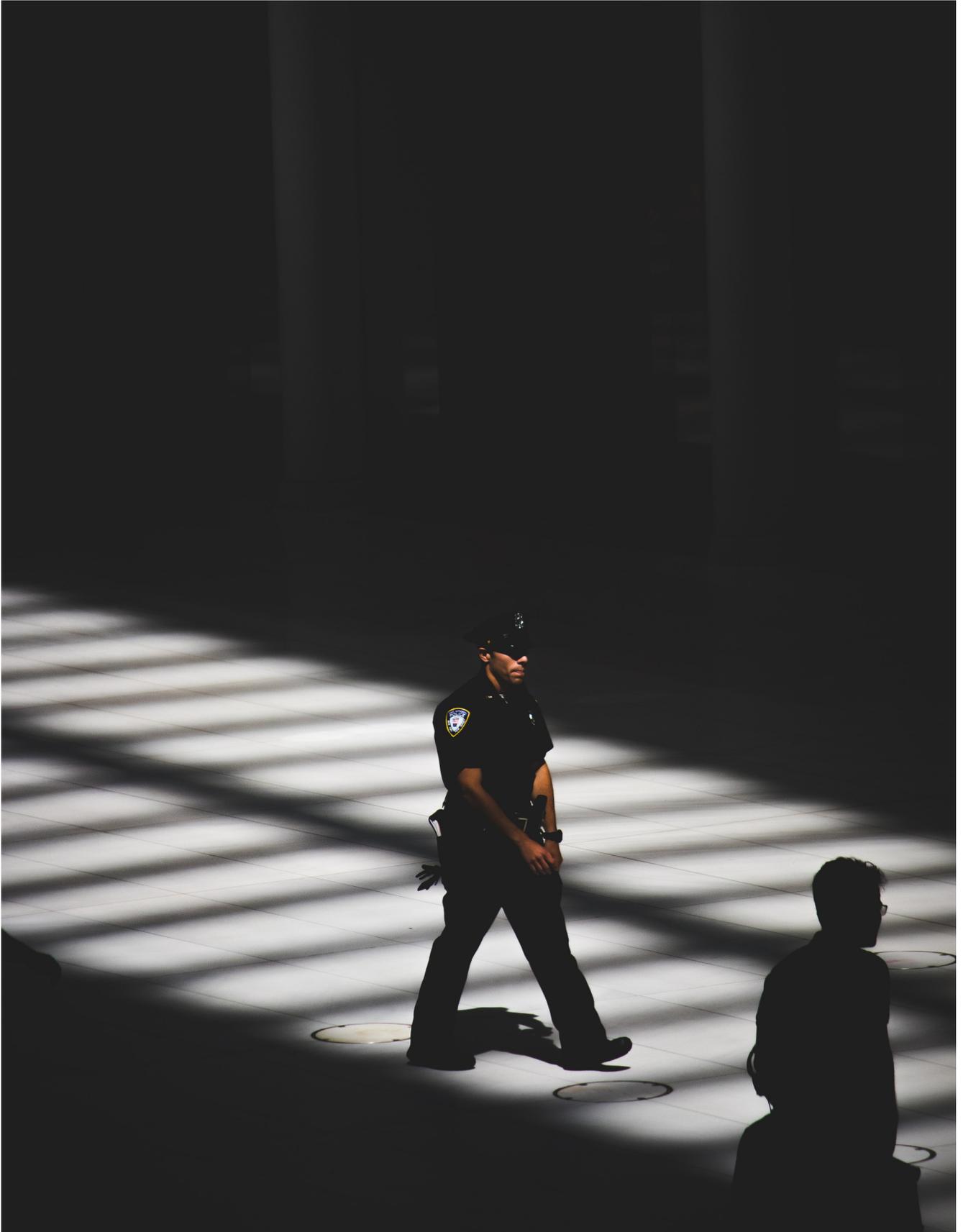
Rien n'a changé. J'ai tout revu : l'humble tonnelle  
De vigne folle avec les chaises de rotin...  
Le jet d'eau fait toujours son murmure argentin  
Et le vieux tremble sa plainte sempiternelle.

Les roses comme avant palpitent ; comme avant,  
Les grands lys orgueilleux se balancent au vent,  
Chaque alouette qui va et vient m'est connue.

Même j'ai retrouvé debout la Velléda,  
Dont le plâtre s'écaille au bout de l'avenue,  
– Grêle, parmi l'odeur fade du réséda.

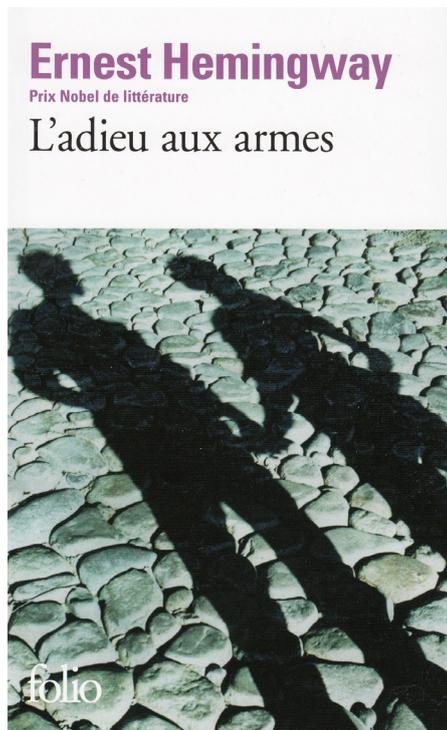
## ***L'ordre nouveau, Jacques Prévert***

Le soleil gît sur le sol  
Litre de vin rouge brisé  
Une maison comme un ivrogne  
Sur le pavé s'est écroulée  
Et sous son porche encore debout  
Une jeune fille est allongée  
Un homme à genoux près d'elle  
Est en train de l'achever  
Dans la plaie où remue le fer  
Le cœur ne cesse de saigner  
Et l'homme pousse un cri de guerre  
Comme un absurde cri de paon  
Et son cri se perd dans la nuit  
Hors la vie hors du temps  
Et l'homme au visage de poussière  
L'homme perdu et abîmé  
Se redresse et crie  
« Heil  
Hitler ! »  
D'une voix désespérée  
En face de lui dans les débris  
D'une boutique calcinée  
Le portrait d'un vieillard blême  
Le regarde avec bonté  
Sur sa manche des étoiles brillent  
D'autres aussi sur son képi  
Comme les étoiles brillent à  
Noël  
Sur les sapins pour les petits  
Et l'homme des sections d'assaut  
Devant le merveilleux chromo  
Soudain se retrouve en famille  
Au cœur même de l'ordre nouveau  
Et remet son poignard dans sa gaine  
Et s'en va tout droit devant lui  
Automate de l'Europe nouvelle  
Détraqué par le mal du pays  
Adieu adieu  
Lily  
Marlène  
Et son pas et son chant s'éloignent dans la nuit  
Et le portrait du vieillard blême  
Au milieu des décombres  
Reste seul et sourit  
Tranquille dans la pénombre  
Sénile et sûr de lui.



Unsplash

# LES COUPS DE CŒUR DE CHARLOTTE



*L'adieu aux armes, Hemingway, 1929*

Troisième roman de celui qui affirme que Paris est une fête - on voit bien qu'il est américain.

Je n'avais pas aimé ses mots auparavant : c'est une histoire d'amour, cette fois, un militaire, une infirmière, pendant la Première guerre mondiale. Ce n'est pas franchement original mais je suis une sentimentale, donc j'ouvre les pages.

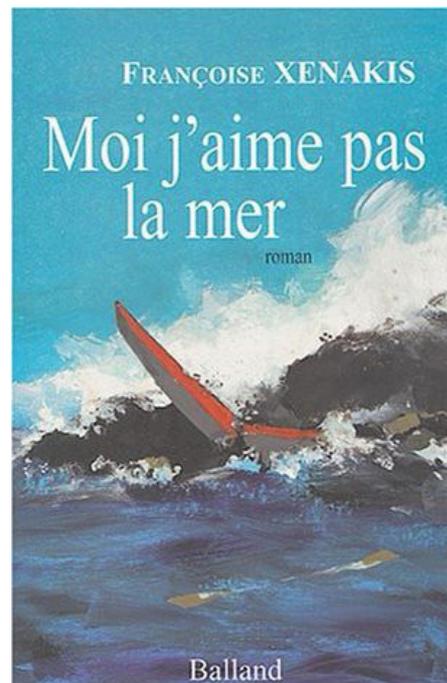
L'histoire prend du temps, beaucoup de temps à se mettre en place ; c'est long, ça ne se termine jamais, j'en ai un peu ma claque mais je tente de garder le fil du livre.

Et vlan, coup de tonnerre : ça y est, ce livre me plaît, je comprends que l'adieu aux armes est avant tout

un renoncement à tout bonheur humain. Je pleure, je ne m'arrête pas, je suis ridicule, pardon mais ces champs de bataille me font vomir, ils s'aiment, Frederic et Catherine, ils sont loin de chez eux mais ils trouvent en l'autre un chez nous.

Le rendu est pourtant froid, détaché des horreurs que le héros vit et voit. Ce détachement est sans doute intimement lié au passé de l'auteur, lui-même ambulancier en 1917.

C'est beau, c'est triste, c'est Hemingway.



*Moi, j'aime pas la mer, Françoise Xenakis, 2011*

Rieur, doux-amer, taquin et amoureux. Voici les mots qui résument ce petit roman de plage, trouvé par hasard dans une boîte à livre de mon village.

C'est autobiographique : l'amour de Françoise Xenakis la traîne sur ce kayak, tous les étés, sur cette mer qu'elle déteste, elle parcourt des centaines de kilomètres autour de cette île qu'elle ne peut plus voir, elle le dit, elle l'aime mais elle l'emmerde, son génie mégalomane qui lui sert de mari. Le style est décousu, Françoise ne perd pas le Nord une seule seconde.

Face à ce mari fantasque et passionné, elle garde la tête bien ancrée sur ses deux épaules fines qui équilibrent ce couple. Elle

grogne, elle geint, merde mais qu'il lui foute la paix avec sa vieille barque. Et pourtant, force passive, Françoise est résistante à tous les dangers. Elle n'aime pas la mer mais y retourne sans cesse et nous démonte les préjugés d'un couple avec ses jolis mots charabia.

Pièce cynique de l'amour conjugal, « moi, j'aime pas la mer » m'a plu et m'a conquise. A lire en face de la Méditerranée, un verre de rosé à la main, une cigarette dans l'autre et un sourire complice sur le visage.

*Charlotte Cros de Gracia*

---

# La rédaction



## Fondateurs

*Alban Smith & Hervé de Valous*

## Rédacteurs

Géopolitique

*Amycie Lécuyer*

Littérature

*Ombeline Chabridon*

Histoire de l'Art

*Anne Hédé-Haiüy*

Histoire

*Hervé de Valous*

Economie

*Eloi de la Bastie*

Philosophie

*Gabriel Arduin*

Actualité

*Alain d'Yrlan de Bazoge*

Droit

*Elzéar de Léséleuc*

Responsable brèves

*Charlotte Cros de Gracia*

Responsable entretiens et communication

*Emmanuel Hanappier*

Responsable anthologie

*Fleur Lecœur*

Responsable La voix de la Fugue

*Amélie Chabridon*

Direction artistique

& photographies

*Pauline Doutrebente*

Maquettiste

*Gersende Sechet*

Secrétaire de rédaction

*Aliénor Brochot*

Chargées de communication

*Maëlys de Bourayne*

*Marthe Chabridon*

[lafuguejournal.com](http://lafuguejournal.com)



***Vous lisez La Fugue et aimez son contenu ?  
Vous souhaitez aider cette revue ?***

***Vous pouvez soutenir  
sa jeune équipe par vos  
dons afin de financer ses  
projets et accompagner  
son développement.  
Retrouvez-nous sur notre  
site afin de nous soutenir.  
Ajoutez votre pierre à  
notre jeune édifice !***

***Vous souhaitez partager vos impressions ?  
Répondre à un article?***

***N'hésitez pas à nous  
envoyer votre mot par  
mail ou via les réseaux  
sociaux !***

# Le croquis du mois

## L'ORDRE, PAR LA DESSINATRICE ANNE-LAURE



Instagram @albdessins



PODCASTS

# L'écho de La Fugue



LF